

**Communiqué commun CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires,
UNEF, UNL, FIDL**

Réforme du code du travail : Il y a urgence à se mobiliser !

Le projet de loi visant à réformer le droit du travail constitue une régression sociale que nous n'acceptons pas.

Les principes qui fondent les garanties collectives sont remis en cause, les licenciements facilités et les indemnités prud'homales plafonnées. Ce projet de loi prévoit des procédures de décisions dans les entreprises et établissements qui placent les salarié-es sous la menace et le chantage à l'emploi. Il vise à remettre en cause l'égalité de droit et de traitement en abandonnant le niveau national de négociation et en contournant les syndicats. Il mettrait en place d'autres dispositions porteuses de régressions : temps de travail, apprentissage, formation professionnelle...

Le chômage atteint un niveau record, la pauvreté explose et, pour la première fois depuis l'après-guerre, l'espérance de vie recule. Précariser le salariat, faciliter les licenciements ne créent pas d'emploi comme le démontrent les politiques menées depuis plusieurs décennies.

N'acceptant pas que la société promise aux jeunes soit celle de la précarité, nos organisations portent d'autres exigences en termes d'emploi, de temps de travail de formation, de protection sociale et de conditions de travail.

Chacune de nos organisations développera ses propositions.

Aujourd'hui le mécontentement est réel et s'intensifie. Il se matérialise par des luttes dans les entreprises, le secteur public et les lieux d'études. Il revêt aussi un caractère intergénérationnel avec la mobilisation des jeunes et celle des retraité-es.

En ce sens, les mobilisations annoncées le 9 mars constituent un rendez-vous important qu'il convient de réussir.

Le mouvement social s'étend. Une imposante majorité considère que le projet de réforme du code du travail est une menace pour les salarié-es et ne créera pas d'emplois. Nous le pensons aussi !

Les premières réactions syndicales et citoyennes ont contraint le gouvernement à un premier recul. Mais ni le changement de date, ni le changement de titre ne rendent ce projet acceptable.

Le 31 mars ,les salarié-es, les privé-es d'emplois, les jeunes, les retraité-es ont toutes les raisons de se mobiliser ensemble, par toutes les formes, y compris par la grève et les manifestations sur tout le territoire, pour obtenir le retrait du projet de loi de réforme du code du travail, et pour l'obtention de nouveaux droits, synonymes de progrès social, pour gagner aussi une autre répartition des richesses dans une société solidaire.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL réunies ce jour, invitent l'ensemble les salarié-es, les jeunes, les retraité-es, les privé-es d'emploi à s'inscrire dans les mobilisations.

Montreuil, le 3 mars 2016

Solidaires FONCTION PUBLIQUE



SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE, 144 BOULEVARD DE LA VILLETTÉ 75 019 PARIS
tél: 01 58 39 39 20 fax: 01 43 07 02 14 web: www.solidaires.org mail: coorfp@solidaires.org

Paris, 1^{er} mars 2016

Monsieur Denis Turbet-Delof
Union Syndicale Solidaires
144 Bd de la Villette
75019 – PARIS
à

Madame Annick Girardin
Ministre de la Fonction Publique
80, rue de Lille
BP 10445
75327 – PARIS Cedex 07

OBJET : préavis de grève 9 mars 2016

Madame la Ministre

L'Union syndicale Solidaires «Fonction publique» dépose un préavis de grève pour le **mercredi 9 mars 2016 à 00h01** (ce préavis comprend la nuitée en amont de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les Sociétés Anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis est motivé par la raison suivante :

- Retrait total du projet de loi dite « visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs ».

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale « Solidaires Fonction publique »

Denis Turbet-Delof